

## **01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **10 décembre 2014**, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

<b>Harold Gagnon</b>	(Lac-Etchemin)
<b>Gilles Gaudet</b>	(Sainte-Aurélie)
<b>Adélarde Couture</b>	(Saint-Camille)
<b>Réjean Bédard</b>	(Saint-Cyprien)
<b>Denis Beaulieu</b>	(Sainte-Justine)
<b>Sylvie Lajoie</b>	(Saint-Louis)
<b>Émile Lapointe</b>	(Saint-Magloire)
<b>Richard Couët</b>	(Saint-Prosper)
<b>Rock Carrier</b>	(représentant Sainte-Rose-de-Watford)
<b>Denis Boutin</b>	(Sainte-Sabine)
<b>Jean Paradis</b>	(Saint-Zacharie)

Madame **Martine Boulet** (Saint-Benjamin) et Monsieur **Denis Laflamme** (Saint-Luc) sont absents et chacun a motivé son absence.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

**2014-12-01**

## **02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SYLVIE LAJOIE,  
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

**01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

**02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014, ET SUIVI.**

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 NOVEMBRE 2014, ET SUIVI.**

**05 - RENCONTRE(S).**

**05.01 - Carrefour jeunesse emploi les Etchemins.**

- 06 - ANALYSE DE PROJET(S).**
- 07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**
- 08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**
- 08.01 -** Projet modification du schéma d'aménagement (avis de motion).
- 09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**
- 10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**
- 10.01 -** Enveloppes budgétaires pour le Pacte rural 2014-2015.
- 10.02 -** Projet régional.
- 11 - AFFAIRES COURANTES:**
- 11.01 -** Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.
- 11.02 -** Municipalité de Saint-Magloire (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie).
- 11.03 -** Calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2015.
- 11.04 -** Adoption du Chapitre Bâtiment du Code de sécurité - Sécurité incendie.
- 11.05 -** Liste des nominations à faire : préfet suppléant, membres des comités et désignation auprès d'organismes.
- 11.05.01 -** Nomination du préfet suppléant.
- 11.05.02 -** Membres des comités de la MRC.
- 11.05.03 -** Désignation auprès d'organismes.
- 11.06 -** Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.
- 11.07 -** Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.
- 11.08 -** Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.
- 11.09 -** Station touristique du Massif du Sud - Demande de rencontre.
- 11.10 -** Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean - Lettre d'appui.
- 11.11 -** Gala du Mérite Sportif Beauceron - Participation financière.
- 12 - ADMINISTRATION:**
- 12.01 -** Liste des comptes à payer.
- 12.02 -** État des encaissements et déboursés.
- 13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**
- 13.01 -** Gouvernement du Québec.
- 13.02 -** MRC de Montmagny.
- 13.03 -** École des Appalaches.
- 13.04 -** Dominique Vien, ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.
- 13.05 -** Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique.
- 13.06 -** Robert Dutil, député de Beauce-Sud.
- 13.07 -** Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey - Modification du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.
- 13.08 -** Municipalité de Lac-Etchemin.
- 13.09 -** Conseil de la culture.
- 13.10 -** Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.
- 14 - VARIA.**
- 15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**
- 16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-12-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 26 NOVEMBRE 2014, ET SUIVI.**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 novembre 2014 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**04 - COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 25 NOVEMBRE 2014, ET SUIVI.**

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

**05 - RENCONTRE(S).**

**05.01 - Carrefour jeunesse emploi les Etchemins.**

Présentation par Madame Stéphanie Leclerc du nouvel onglet "*Métiers et carrières*" accessible à partir du site internet du CJE des Etchemins. Cet outil de référence facilite la recherche d'emploi et de main-d'oeuvre sur le territoire de la MRC des Etchemins. De plus, il constituera éventuellement un répertoire de toutes les entreprises du territoire de la MRC afin de dresser un portrait des éventuelles possibilités d'emplois.

**06 - ANALYSE DE PROJET(S).**

Aucun projet n'est présenté.

**07 - INTERVENTION OU DOSSIERS DU CLD.**

Il n'est discuté d'aucun dossier.

**08 - DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE.**

**08.01 - Projet modification du schéma d'aménagement (avis de motion).**

**Avis de motion**

Je, Denis Beaulieu, donne avis de motion qu'un règlement de modification au règlement no 78-05 (règlement concernant le schéma

d'aménagement et de développement révisé (SADR)) sera déposé pour adoption à une séance ultérieure du Conseil de la MRC des Etchemins. Le règlement aura pour objet de modifier le périmètre urbain de la municipalité de Lac-Etchemin.

---

Denis Beaulieu, maire

**09 - AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES.**

Aucun nouveau projet n'est présenté.

**10 - DOSSIERS DU PACTE RURAL:**

**10.01 - Enveloppes budgétaires pour le Pacte rural 2014-2015.**

Dépôt de documents pour étude. Une rencontre de travail aura lieu mercredi le 7 janvier 2015 à 19h00 à la salle du conseil de la MRC afin de discuter desdits documents et une décision à ce sujet sera prise lors de la séance du conseil du 14 janvier 2015.

**10.02 - Projet régional.**

Aucun projet régional n'est présenté.

**11 - AFFAIRES COURANTES:**

**11.01 - Intervention du préfet à la suite de diverses rencontres et réunions.**

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

**11.02 - Municipalité de Saint-Magloire (Schéma de couverture de risques en sécurité incendie).**

Reporté à une séance ultérieure.

**2014-12-03**

**11.03 - Calendrier des séances du conseil de la MRC pour l'année 2015.**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,

ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2015 qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à compter de 19h00 :

14 janvier	11 février	11 mars
8 avril	13 mai	10 juin
12 août	9 septembre	14 octobre
25 novembre (ordinaire et budget)		9 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit et est publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **11.04 - Adoption du Chapitre Bâtiment du Code de sécurité - Sécurité incendie.**

Suite à la rencontre du comité de sécurité incendie tenue le 24 novembre dernier, les membres du comité recommandent de continuer les démarches visant l'adoption éventuelle du Chapitre Bâtiment du Code de sécurité.

Des informations supplémentaires seront recueillies auprès de Monsieur Stéphane Royer, technicien en prévention incendie, et un retour sur ce sujet sera fait en janvier 2015.

#### **11.05 - Liste des nominations à faire : préfet suppléant, membres des comités et désignation auprès d'organismes.**

2014-12-04

##### **11.05.01 Nomination du préfet suppléant.**

Avant de procéder à la nomination du préfet suppléant, on rappelle qu'en vertu de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la désignation du préfet suppléant se fait par nomination d'un maire à ce poste. Comme il ne s'agit pas d'une « élection » aux termes de la loi, et à moins d'une décision autre du Conseil de la MRC avant qu'une première proposition soit faite pour cette nomination (par exemple décider de procéder par élection), le Conseil de la MRC procède à l'acceptation à partir d'une proposition.

Il est convenu de procéder par nomination sur proposition.

Une seule proposition est faite.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,

QUE monsieur le maire Adélarde Couture soit mis en nomination à titre de préfet suppléant.

Le président d'élection demande s'il y a d'autres propositions. Comme il n'y a pas d'autres propositions, le président d'élection demande à Monsieur Adélarde Couture s'il accepte d'être mis en nomination. Monsieur Couture accepte d'être mis en nomination.

Monsieur Adélarde Couture ayant accepté d'être mis en nomination, le président d'élection déclare monsieur Adélarde Couture élu à titre de préfet suppléant de la MRC des Etchemins pour la prochaine année.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-12-05

### **11.05.02 Membres des comités de la MRC.**

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SYLVIE LAJOIE,  
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées au sein des différents comités de la MRC.

#### **Comité Administratif de la MRC :**

Madame Martine Boulet de même que Messieurs Richard Couët, Harold Gagnon et Denis Laflamme ayant fait part de leurs intérêts, on convient de procéder par scrutin secret et les trois personnes qui obtiendront le plus de votes seront membres du comité administratif.

On procède par la suite à la distribution des treize (13) bulletins de vote, soit un (1) par municipalité.

Après le décompte et le dévoilement des votes, Messieurs Richard Couët et Harold Gagnon obtiennent le plus de votes mais il y a égalité entre Madame Martine Boulet et Monsieur Denis Laflamme.

On procède à un deuxième vote entre Madame Boulet et Monsieur Laflamme. Après le décompte, Monsieur Denis Laflamme obtient le plus de votes.

Donc après le vote, la composition du comité administratif sera : Hector Provençal (préfet), Adélarde Couture, Richard Couët, Harold Gagnon et Denis Laflamme.

#### **Comité Consultatif Agricole (CCA) :**

Nominations des membres aux sièges pairs dont les mandats venaient à échéance à l'automne 2014 :

#2 : Réjean Bédard(maire)

#4 : Marcel Larochelle (UPA)

#6 : Jean-Paul Poulin (UPA)

#8 : André Poulin (citoyen)

#### **Comité d'aménagement :**

Hector Provençal, Harold Gagnon, Richard Couët, Sylvie Lajoie, Denis Beaulieu

#### **Délégués de Comté :**

Hector Provençal, Denis Boutin, Émile Lapointe

#### **Comité hygiène du milieu :**

Denis Boutin, Harold Gagnon, Denis Beaulieu

**Comité de sécurité publique :**

Martine Boulet, Denis Laflamme, Jean Paradis, Harold Gagnon

**Comité de sécurité incendie :**

Hector Provençal, Gilles Gaudet, Martine Boulet, et un représentant de chacun des services de sécurité incendie suivants : Lac-Échemin/Saint-Luc, Saint-Cyprien, Saint-Prosper, Saint-Camille

**Comité technique sur la ruralité :**

Adélarde Couture, Denis Boutin, Martine Boulet, direction générale (ou représentant) de la MRC et directrice générale par intérim (ou représentant) du CLD des Etchemins.

**Comité culturel :**

Denis Laflamme, maire représentant de la MRC  
Pascale Dupont, CLD  
Yann Farley  
Isabelle Giasson  
Paul Audet  
Sonia Chabot  
Louise Lainesse  
Arielle Moffet  
Marielle Lemieux

**Comité de gestion de l'entente de développement culturel :**

Le directeur général de la MRC (ou son adjoint), la directrice générale par intérim du CLD des Etchemins et un représentant du ministère de la Culture et des Communications

**Comité de négociation de la convention collective :**

Hector Provençal, Adélarde Couture, Réjean Bédard, directeur général et directeur général adjoint

**Comité des Prix du patrimoine :**

Denis Laflamme, le préfet est d'office membre de ce comité, Luc Leclerc et la directrice générale par intérim du CLD des Etchemins (*Le comité fait habituellement appel à des personnes-ressources pour l'analyse de demandes.*)

**Transport collectif :**

Hector Provençal, Denis Beaulieu, Martine Boulet, direction générale (DG ou DGA)

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-12-06

**11.05.03 Désignation auprès d'organismes.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,  
ET RÉSOLU

QUE les personnes suivantes soient nommées pour représenter la MRC, ou le territoire de la MRC, auprès de divers organismes.

**Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches :**

Conseil d'administration : Richard Couët

Représentants à la prochaine assemblée générale annuelle : Richard Couët et Denis Beaulieu

**Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC) :**

Denis Beaulieu

**Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :**

Richard Couët

**Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins :**

Martin Roy (conseil d'administration et comité exécutif)

**Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS):**

Le préfet et le directeur général de chacune des MRC de Bellechasse et des Etchemins, tel que prévu aux règlements généraux de l'organisme.

**Transport Autonomie Beauce-Etchemins (représentant des municipalités des Etchemins) :**

Hector Provençal

**Comité des usagers des centres de tri (récupération) Chaudière-Appalaches :**

Jean Paradis, Martin Roy

**Conseil de bassin de la Rivière Chaudière (COBARIC) :**

Richard Couët

**Conseil de bassin de la Rivière Etchemin :**

Denis Laflamme (substitut : Harold Gagnon)

**CLD DES ETCHEMINS : (les mandats entrent en vigueur à l'assemblée générale annuelle qui se tient généralement en avril, ou lors de nomination suite à une vacance) :**

Personnes dont les mandats se termineront au printemps 2015 :

- Hector Provençal, siège no. 7
- Richard Couët, siège no. 5

**Concours d'œuvres d'art Beauce-Etchemins :**

Pascale Dupont ou substitut désigné par le CLD

**Cour municipale Ville Saint-Georges (pour les municipalités de Saint-Benjamin, Saint-Zacharie et Saint-Prosper) :**

Jean Paradis

**Table de concertation régionale sur le transport collectif (Chaudière-Appalaches) :**

Un membre du comité de transport collectif et direction générale

**Organisme de Bassin du Fleuve Saint-Jean :**

Denis Boutin (substitut : Réjean Bédard)

**Etchemins en forme :**

Denis Laflamme

**Comité pour l'élaboration du plan d'action local pour la migration interrégionale:**

Réjean Bédard (Harold Gagnon étant également déjà membre)

**Table de concertation des aînés des Etchemins:**

Sylvie Lajoie

**Ressourcerie Bellechasse:**

Denis Beaulieu

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2014-12-07

**11.06 - Chambre de commerce Bellechasse-Etchemins.**

Offre de service pour l'organisation d'évènement dans la MRC des Etchemins (sans contrepartie financière).

**11.07 - Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.**

Réception d'une lettre de Monsieur Roch Delagrave, directeur régional de la Chaudière-Appalaches, accompagnée d'un chèque représentant le deuxième versement en vertu de l'entente sur le financement des activités du CLD.

**11.08 - Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.**

Lettre de Monsieur Sylvain Boucher, sous-ministre du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, relativement au pacte fiscal transitoire et à la disparition des conférences régionales des élus (CRÉ).

**2014-12-08            11.09 - Station touristique du Massif du Sud - Demande de rencontre.**

ATTENDU la demande de rencontre formulée par la Station touristique du Massif du Sud afin de discuter de la vision des orientations de la CADMS et des MRC pour le Parc régional du Massif du Sud;

ATTENDU que cette vision et ces orientations ont été établies dans le plan d'aménagement adopté par les deux MRC;

ATTENDU que ce plan a été transmis à la Station touristique;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ÉMILE LAPOINTE,

ET RÉSOLU

De faire savoir à la Station touristique Massif que la MRC des Etchemins ne donnera pas suite à sa demande de rencontre formulée dans une lettre du 7 novembre 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2014-12-09            11.10 - Organisme de bassin versant du fleuve Saint-Jean - Lettre d'appui.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE GILLES GAUDET,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins donne son appui au projet de bio-indicateurs de santé pour le haut Saint-Jean dans le cadre d'une demande de financement au Fond Loblaws pour l'eau;

QU'UNE lettre à cet effet soit et est transmise à Monsieur Michel Grégoire, directeur de l'Organisme du bassin versant (OBV) du fleuve Saint-Jean.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**2014-12-10            11.11 - Gala du Mérite Sportif Beauceron - Participation financière.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC autorise le versement d'une somme de deux cent cinquante dollars (250,00\$) pour la 37<sup>ième</sup> édition du Gala du Mérite Sportif Beauceron qui se tiendra le 7 février 2015.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

**12 - ADMINISTRATION:**

**2014-12-11            12.01 - Liste des comptes à payer.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD

COUTURE,

ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant deux cent quatre-vingt-quatorze mille quatre-vingt-seize dollars et soixante-trois cents (294 096,63\$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

**12.02 - État des encaissements et déboursés.**

État transmis avec l'avis de convocation.

**13 - CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS:**

**13.01 - Gouvernement du Québec.**

a) Ministre des Transports du Québec : attribution d'une subvention de 72 000 \$ pour la poursuite du projet en transport collectif;

b) Cabinet du ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques : accusé de réception de la résolution 2014-11-15 (travaux dans les cours d'eau en situation d'urgence);

c) Bureau du sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations : financement gouvernemental pour les activités de développement local et de soutien à l'entrepreneuriat.

**13.02 - MRC de Montmagny.**

Lettre et résolution 2014-11-11 de la MRC de Montmagny (Projet de loi 10 sur l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux).

**13.03 - École des Appalaches.**

Sollicitation d'un appui financier par le Conseil des élèves de l'École des Appalaches. Après discussions, le conseil de la MRC en vient à la conclusion de décliner la demande d'appui financier puisque les municipalités locales ont déjà été sollicitées directement.

**13.04 - Dominique Vien, ministre responsable de la région de Chaudière-Appalaches.**

Accusé de réception par Madame Dominique Vien de la résolution 2014-11-15 de la MRC des Etchemins (travaux dans les cours d'eau en situation d'urgence).

**13.05 - Lise Thériault, ministre de la Sécurité publique.**

Accusé de réception par Madame Lise Thériault, ministre de la Sécurité

publique, de la résolution 2014-11-23 adoptée par la MRC des Etchemins (*Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec*).

### **13.06 - Robert Dutil, député de Beauce-Sud.**

a) Accusé de réception de la résolution 2014-11-23 adoptée par la MRC des Etchemins (*Règlement sur les frais de scolarité de l'École nationale des pompiers du Québec*).

b) Accusé de réception de la résolution 2014-11-15 adoptée par la MRC des Etchemins (ADGMRCQ - Travaux dans les cours d'eau en situation d'urgence).

2014-12-12

### **13.07 - Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey - Modification du règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal.**

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité publique (MSP) désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

CONSIDÉRANT que le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour ce faire;

CONSIDÉRANT que les modifications du MSP obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT que le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient toutes être au combat de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le conducteur du camion-citerne n'entre pas dans le périmètre de combat;

CONSIDÉRANT qu'un bon conducteur d'expérience, souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devrait pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l'eau mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

CONSIDÉRANT que dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

CONSIDÉRANT que les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

CONSIDÉRANT que selon l'article 40 de la *Loi sur la sécurité incendie*, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la

formation de Pompier 1.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,

ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au Ministère de la Sécurité publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1;

QUE la MRC des Etchemins demande aux municipalités du Québec leur appui dans cette démarche;

QUE la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

#### **13.08 - Municipalité de Lac-Etchemin.**

Nomination de l'inspecteur en bâtiment et en environnement et réservation d'une banque d'heures pour l'année 2015 pour l'utilisation du service d'inspection.

#### **13.09 - Conseil de la culture.**

Lettre de Monsieur Marc Gourdeau, président du Conseil de la culture, afin d'offrir la collaboration et le soutien du Conseil.

#### **13.10 - Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches.**

Contribution du monde municipal pour l'année 2015.

#### **14 - VARIA.**

Monsieur Luc Leclerc, directeur général, fait un suivi des diverses rencontres ayant eu lieu avec le propriétaire de l'usine de granules de bois située à Saint-Camille, le maire de la municipalité de Saint-Camille, le conseiller en développement économique du CLD des Etchemins ainsi qu'un représentant du centre de santé et des services sociaux des Etchemins.

#### **15 - PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question n'est soumise.

**2014-12-13**

#### **16 - CLÔTURE DE LA SÉANCE.**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,

ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h10.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

---

PRÉFET

---

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER